Information

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction International** **BEPI** **3, rue Barbet de Jouy** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRT2423301J**	**Instruction technique** **DGPE/SDI/2024-503** **06/09/2024**

Date de mise en application : 06/09/2024
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 06/09/2024
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 4

Objet : Modalités de mise à disposition d'agents des services déconcentrés du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et de mobilisation d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole pour la préparation et les finales de l'édition 2025 du Concours général agricole

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Destinataires d'information
Mesdames et Messieurs les Préfets

Résumé : Le Concours général agricole (CGA) est une manifestation officielle du Ministère de

l’agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) qui participe au développement économique des filières et, concernant les concours dédiés aux jeunes, qui contribue à la promotion et à l’animation pédagogique des filières de l’enseignement agricole. L’organisation des finales, qui se déroulent à Paris à l’occasion du Salon international de l’agriculture, nécessite la mise à disposition, auprès du Commissariat général du CGA, d’agents des services déconcentrés du MASA chargés d’exercer les fonctions d’assesseur, assesseur adjoint et technicien vétérinaire, et la mobilisation d’élèves et étudiants de l’enseignement agricole. Cette instruction technique précise les modalités de cette mise à disposition et cette mobilisation.

Textes de référence :
arrêté du 30 août 2024 portant approbation du règlement de l’édition 2025 du Concours général agricole.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Instruction technique : MASA
Date : 03 SEP. 2024
NOR : AGRT2423301J

Date de mise en application : immédiate

Date limite de réponse : 20 décembre 2024

□ Nombre d'annexes : 4

Le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

à

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires et de la mer

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de la protection des populations

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Objet : Modalités de mise à disposition d'agents des services déconcentrés du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et de mobilisation d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole pour la préparation et les finales de l'édition 2025 du Concours général agricole.
Base juridique : arrêté du 30 août 2024 portant approbation du règlement de l'édition 2025 du Concours général agricole.
Résumé : Le Concours général agricole (CGA) est une manifestation officielle du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) qui participe au développement économique des filières et, concernant les concours dédiés aux jeunes, qui contribue à la promotion et à l'animation pédagogique des filières de l'enseignement agricole. L'organisation des finales, qui se déroulent à Paris à l'occasion du Salon international de l'agriculture, nécessite la mise à disposition, auprès du Commissariat général du CGA, d'agents des services déconcentrés du MASA chargés d'exercer les fonctions d'assesseur, assesseur adjoint et technicien vétérinaire, et la mobilisation d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole. Cette instruction technique précise les modalités de cette mise à disposition et cette mobilisation.
Mots-clés : Concours, salon, assesseur, vétérinaire, stagiaire

Destinataires	
Pour exécution : Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Mesdames et Messieurs les directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires et de la mer Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de la protection des populations Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations	Pour information : Mesdames et Messieurs les préfets

Le Concours général agricole (CGA), créé en 1870, est organisé par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA). Il sélectionne et récompense chaque année les meilleurs produits et animaux issus du terroir français. Il encourage la transition agro-écologique et contribue à la formation des futurs professionnels du secteur. Les marques du CGA sont co-déposées par le MASA et le Centre national des expositions et concours agricoles (CENECA), propriétaire du Salon international de l'agriculture (SIA). Le CGA participe à l'encouragement et au soutien économique des producteurs et de leur filière, permet aux consommateurs de se repérer dans l'offre des produits du terroir en les aidant dans leur choix, et participe à l'attractivité des filières de formation aux métiers de l'élevage et du vin. Il comprend des concours d'animaux reproducteurs, de produits, de vins, de pratiques agro-écologiques ainsi que des concours dédiés aux jeunes de l'enseignement agricole. Les concours Jeunes sont mis en œuvre sous la tutelle de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER). Reconnus en tant qu'apprentissages informels, les participants admis en finales sur le SIA reçoivent de la DGER un badge numérique (Open badge) valorisant les compétences acquises et leur engagement.

L'arrêté du 30 août 2024 et son annexe, le règlement de l'édition 2025 du CGA, fixent les modalités d'organisation du CGA dont les épreuves finales se dérouleront à Paris, du samedi 22 février au dimanche 2 mars 2025, dans le cadre du SIA, à l'exception des finales du concours viandes et charcuteries chaudes, qui se dérouleront le 16 janvier 2025 (lieu qui sera défini au plus tard le 30 novembre 2024 sur le site www.concours-general-agricole.fr.)

Le bon déroulement du CGA repose, encore cette année, **sur l'implication des services du MASA** (DRAAF, DAAF, DDT, DDTM, DDPP, DDETSPP et réseau de l'enseignement agricole), en particulier pour :

- **promouvoir les concours du CGA**, auprès des réseaux et acteurs locaux, afin d'inciter les producteurs et les éleveurs à s'inscrire, en mettant en valeur les bénéfices économiques de cette participation ;
- **sensibiliser les établissements d'enseignement agricole** à l'intérêt pédagogique des concours dédiés aux jeunes et encourager leur participation à ces concours (Concours de jugement d'animaux par les jeunes [CJAJ], Trophée international de l'enseignement agricole [TIEA], Challenge Equi-trait-jeunes [ETJ], Challenge caprin inter-lycées [CCIL], Trophée canin inter-lycées [TCIL], Concours Jeunes jurés des pratiques agro-écologiques [CJJPAE] « Prairies & parcours » et « Agroforesterie » et Concours européen des jeunes professionnels du vin [CJPV]) ;
- **superviser l'organisation et le déroulement des phases amont des concours des produits et des vins**, en particulier les présélections des concours des vins et des Armagnac dont l'organisation opérationnelle relève des Chambres d'agriculture (vins) et du Bureau national interprofessionnel de l'Armagnac (BNIA) ;
- **assister le Commissariat général dans les contrôles à l'admission des animaux et**, plus généralement, **dans l'organisation des finales des concours à Paris**.

La mise à disposition d'agents des services déconcentrés du MASA et la mobilisation d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole interviennent en application des articles 6 et 7 du règlement de l'édition 2025 du CGA.

La mise à disposition d'agents des services déconcentrés du MASA fait l'objet d'un ordre de mission sans frais, ouvrant droit à des indemnités de mission prises en charge par le CGA en vertu de l'article 9 de ce règlement. Les missions et responsabilités assumées par ces agents dans l'organisation du CGA sont partie intégrante de leurs objectifs annuels et sont à prendre en considération dans leur entretien professionnel annuel.

La mobilisation d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole fait l'objet d'une convention de stage et ouvre droit à une indemnité forfaitaire en vertu de l'article 10 du même règlement.

Ce dernier est téléchargeable sur le site du CGA, à l'adresse www.concours-general-agricole.fr et sur le site du *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, à l'adresse figurant en annexe de l'arrêté du 30 août 2024 portant approbation du règlement de l'édition 2025 du Concours général agricole.

Il vous est demandé de prévoir et de faciliter la mise à disposition d'agents des services déconcentrés du MASA et d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole pour exercer les missions envisagées **et de coordonner**, dans votre secteur géographique, **les phases locales** de cette édition 2025.

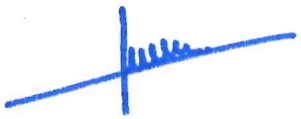
Vous trouverez les principales manifestations des différents concours de l'édition 2025 du CGA à l'**annexe 1**, ainsi que, plus particulièrement, le calendrier des finales des concours des vins et des produits à l'**annexe 2**.

Le calendrier de présence demandée aux agents selon les missions qui leur sont confiées figure à l'**annexe 3**.

La liste des collaborateurs à proposer en qualité d'assesseur, assesseur adjoint ou technicien vétérinaire et d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole à proposer en qualité de stagiaire pour le déroulement des finales des différents concours sera établie conformément au tableau figurant à l'**annexe 4**, **à retourner avant le 20 décembre 2024** au Concours général agricole selon les modalités indiquées à cette annexe. Des collaborations complémentaires, en nombre très limité, sont susceptibles de vous être demandées par le Commissaire général au cours de l'année. Elles concernent quelques agents auxquels des tâches spécifiques dans l'organisation sont confiées pendant la période de préparation.

Grâce à votre aide précieuse et efficace, et aux efforts conjugués de l'ensemble des agents du MASA pour que se tiennent de nouveau la totalité des concours, je ne doute pas que le succès de l'édition 2025 du CGA sera assuré, confortant ainsi les missions d'encouragement et de soutien à nos filières du CGA, qui participe quotidiennement à valoriser nos savoir-faire et renforcer notre souveraineté alimentaire.

Le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire



Marc FESNEAU

ANNEXE 1

PRINCIPALES MANIFESTATIONS DES DIFFERENTS CONCOURS DE L'EDITION 2025 DU CGA

I) LE CONCOURS GENERAL DES PRODUITS ET DES VINS

Le CGA des produits et des vins est réservé aux producteurs et aux entreprises installées en France. En outre, l'ingrédient principal des produits est obligatoirement issu de l'élevage ou de l'agriculture française. Cette manifestation a réuni, en 2024, 20 582 produits et vins, présentés par 5 318 producteurs et évalués par 6 480 jurés pour les finales. Il s'agit du concours de produits du terroir le plus important et le plus diversifié avec, en 2024, pour les vins, 569 signes d'origine représentés (AOC et IGP) et, pour les produits, 101 catégories regroupées en 18 familles de concours (apéritifs ; bières ; charcuteries ; cidres et poirés ; confitures ; eaux de vie de Cognac et Armagnac ; épices ; huiles de noix ; jus de fruits ; miels et hydromels ; mistelles ; produits de l'aquaculture ; produits issus de palmipèdes gras ; produits laitiers ; produits oléicoles ; rhums et punchs ; viandes et volailles).

Son édition 2025 se déroulera comme suit :

- Réception et anonymat :
  - Concours des produits :
    - Pour les viandes et charcuteries chaudes, du lundi 13 au mercredi 15 janvier 2025.
    - Pour les autres produits (hors vins), du mercredi 19 au vendredi 21 février 2025.
  - Concours des vins, le mercredi 19 février 2025.
- Finales des concours :
  - Concours des viandes et charcuteries chaudes, le jeudi 16 janvier 2025.
  - Concours des produits (autres), du samedi 22 février au mardi 25 février 2025.
  - Concours des vins, selon les régions viticoles, les samedi 22 février et dimanche 23 février 2024.

II) LE CONCOURS GENERAL DES ANIMAUX

Le CGA Animaux se compose de concours et de présentations d'animaux reproducteurs « élites » pour les bovins, les équidés (chevaux de trait, poneys et ânes), les ovins, les caprins, les porcins ainsi que les chiens et les chats. Il s'agit du plus important et du plus diversifié des concours connus d'animaux reproducteurs avec, en 2024, 2 490 animaux issus de 1 362 élevages.

Les phases finales de l'édition 2025 du CGA se dérouleront du samedi 22 février au dimanche 2 mars 2025.

III) LES CONCOURS DEDIES AUX JEUNES

Organisés sous la tutelle de la DGER, ils offrent aux équipes enseignantes des outils d'animation et des expériences pédagogiques fédératrices et mobilisatrices. Ces compétitions contribuent à donner une image dynamique de l'enseignement agricole, de ses établissements et des métiers auxquels il prépare. En 2024, les concours dédiés aux jeunes ont réuni 8 532 élèves, étudiants, apprenants et jeunes professionnels, dont 743 finalistes à Paris, issus de plus d'une centaine d'établissements. Le CJAJ, le TIEA et le CJPV sont ouverts à des participations étrangères (28 finalistes étrangers en 2024). L'Agence ERASMUS+ France est partenaire des concours Jeunes avec notamment, pour le TIEA, un Trophée Erasmus+ de l'enseignement agricole.

Les phases finales de l'édition 2025 se dérouleront comme suit :

- Concours de jugement d'animaux par les jeunes (CJAJ), du dimanche 23 février au vendredi 28 février 2025 :
  - Trophées du meilleur pointeur par espèce (ovine, caprine et équine), du mercredi 26 au vendredi 28 février 2025.
  - Trophées du meilleur pointeur de race bovine, du samedi 22 février au dimanche 2 mars 2025.
  - Trophée du meilleur pointeur européen (espèce bovine), le mercredi 26 février 2025.
- Trophée international de l'enseignement agricole (TIEA), du mercredi 26 février au dimanche 2 mars 2025.

ANNEXE 2

CALENDRIER DES FINALES DES CONCOURS DES VINS ET DES PRODUITS DE L'EDITION 2025 DU CGA

CONCOURS GENERAL AGRICOLE DES VINS

Samedi 22 février 2025	Dimanche 23 février 2025
Régions viticoles (CPS) : - Bordeaux - Beaujolais - Vallée du Rhône - Savoie - Centre et Pays de la Loire - Jura - Alsace	Régions viticoles (CPS) : - Bourgogne - Champagne - Lorraine - Provence - Corse - Sud-Ouest - Languedoc-Roussillon

CONCOURS GENERAL AGRICOLE DES PRODUITS

Jeudi 16 janvier 2025	Viandes Charcuteries chaudes
Samedi 22 février 2025	Volailles Mistelles (vins de liqueur et pommeaux) Produits issus de palmipèdes gras
Dimanche 23 février 2025	Produits oléicoles Charcuterie Huile de noix
Lundi 24 février 2025	Produits laitiers Eaux de vie (*dont Cognac, Armagnac et Whiskies*) Bières
Mardi 25 février 2025	Jus de fruits Cidres et poirés Epices Rhums et punchs Apéritifs Confitures Choucroute Produits apicoles Produits de l'aquaculture

ANNEXE 3

CALENDRIER DE PRESENCE DEMANDEE AUX AGENTS SELON LES MISSIONS QUI LEUR SONT CONFIEES

Les périodes indiquées sont les durées de présence maximales susceptibles d'être demandées.

Selon les missions confiées et la disponibilité des agents, la durée effectivement demandée par le Concours général agricole pourra être inférieure.

I – CONCOURS DES ANIMAUX

Assesseurs et Assesseurs adjoints : du jeudi 20 février au dimanche 2 mars 2025 inclus.

Techniciens vétérinaires (aptes au contrôle d'animaux vivants) concernés par les admissions de :

- 1ère partie de salon : jeudi 20 février et vendredi 21 février 2025,
- 2ème partie de salon (rotation) : mardi 25 février 2025.

II - CONCOURS DES VINS (par région viticole)

Du mercredi 19 février au mercredi 26 février 2025 inclus.

III - CONCOURS DES PRODUITS

- Concours des viandes et charcuteries chaudes, les mercredi 15 et jeudi 16 janvier 2025 inclus,
- Autres concours produits, du mercredi 19 au mercredi 26 février 2025 inclus.

IV – CONCOURS DEDIES AUX JEUNES

- Concours de jugement des animaux par les jeunes : du samedi 22 février au dimanche 2 mars 2025 inclus,
- Trophée international de l'enseignement agricole : du mercredi 26 février au dimanche 2 mars 2025 inclus,
- Challenge Jeunes Meneurs/Equi-trait-jeunes : le mercredi 26 février 2025,
- Challenge caprin inter-lycées : le mercredi 26 février 2025,
- Trophée canin inter-lycées : le mardi 25 février 2025,
- Concours européen des jeunes professionnels du vin : les mardi 25 et mercredi 26 février 2025 inclus.

Nota bene : L'organisation des cérémonies de remise des prix des concours des pratiques agro-écologiques (« Prairies et parcours » et « Agroforesterie ») ainsi que du concours des jeunes jurés des pratiques agro-écologiques (« Prairies et parcours ») ne nécessite pas de mise à disposition d'agents du MAS

ANNEXE 4

LISTE DES INGENIEURS ET TECHNICIENS PROPOSES POUR REMPLIR LES FONCTIONS D'ASSESSEUR, ASSESSEUR ADJOINT ET TECHNICIEN VETERINAIRE ET DES ELEVES ET ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PROPOSES EN QUALITE DE STAGIAIRE

CONCOURS GENERAL AGRICOLE 2025

A retourner avant le 20 décembre 2024 par e-mail aux contacts suivants :

Contacts :

- **CGA Animaux, CJAJ, TIEA, ETJ, CCIL, TCIL :** Kerstin HOLD, tel. 01 76 77 15 20, animaux@concours-general-agricole.fr
- **CGA Produits :** Sylvaine CRANCE, tel. 01 76 77 11 51, produits@concours-general-agricole.fr
- **CGA Vins et CJPV :** Rhislene LAURENT, tel. 01 76 77 11 77, vins@concours-general-agricole.fr

DRAAF/DAAF/DDT/ DDTM/DDPP/DDETSPP/ Établissement d'enseignement agricole	Nom et prénom	Adresse administrative + Téléphone + Tel. portable + e-mail	Adresse personnelle + Téléphone + Tel. portable + e-mail	Concours souhaités	Dates de mission correspondantes (cf. annexe 3)

A le Vu le Chef de Service

ANNEXE 1

PRINCIPALES MANIFESTATIONS DES DIFFERENTS CONCOURS DE L'EDITION 2025 DU CGA

I) LE CONCOURS GENERAL DES PRODUITS ET DES VINS

Le CGA des produits et des vins est réservé aux producteurs et aux entreprises installées en France. En outre, l'ingrédient principal des produits est obligatoirement issu de l'élevage ou de l'agriculture française. Cette manifestation a réuni, en 2024, 20 582 produits et vins, présentés par 5 318 producteurs et évalués par 6 480 jurés pour les finales. Il s'agit du concours de produits du terroir le plus important et le plus diversifié avec, en 2024, pour les vins, 569 signes d'origine représentés (AOC et IGP) et, pour les produits, 101 catégories regroupées en 18 familles de concours (apéritifs ; bières ; charcuteries ; cidres et poirés ; confitures ; eaux de vie de Cognac et Armagnac ; épices ; huiles de noix ; jus de fruits ; miels et hydromels ; mistelles ; produits de l'aquaculture ; produits issus de palmipèdes gras ; produits laitiers ; produits oléicoles ; rhums et punchs ; viandes et volailles).

Son édition 2025 se déroulera comme suit :

- Réception et anonymat :
  - Concours des produits :
    - Pour les viandes et charcuteries chaudes, du lundi 13 au mercredi 15 janvier 2025.
    - Pour les autres produits (hors vins), du mercredi 19 au vendredi 21 février 2025.
  - Concours des vins, le mercredi 19 février 2025.
- Finales des concours :
  - Concours des viandes et charcuteries chaudes, le jeudi 16 janvier 2025.
  - Concours des produits (autres), du samedi 22 février au mardi 25 février 2025.
  - Concours des vins, selon les régions viticoles, les samedi 22 février et dimanche 23 février 2024.

II) LE CONCOURS GENERAL DES ANIMAUX

Le CGA Animaux se compose de concours et de présentations d'animaux reproducteurs « élites » pour les bovins, les équidés (chevaux de trait, poneys et ânes), les ovins, les caprins, les porcins ainsi que les chiens et les chats. Il s'agit du plus important et du plus diversifié des concours connus d'animaux reproducteurs avec, en 2024, 2 490 animaux issus de 1 362 élevages.

Les phases finales de l'édition 2025 du CGA se dérouleront du samedi 22 février au dimanche 2 mars 2025.

III) LES CONCOURS DÉDIÉS AUX JEUNES

Organisés sous la tutelle de la DGER, ils offrent aux équipes enseignantes des outils d'animation et des expériences pédagogiques fédératrices et mobilisatrices. Ces compétitions contribuent à donner une image dynamique de l'enseignement agricole, de ses établissements et des métiers auxquels il prépare. En 2024, les concours dédiés aux jeunes ont réuni 8 532 élèves, étudiants, apprenants et jeunes professionnels, dont 743 finalistes à Paris, issus de plus d'une centaine d'établissements. Le CJAJ, le TIEA et le CJPV sont ouverts à des participations étrangères (28 finalistes étrangers en 2024). L'Agence ERASMUS+ France est partenaire des concours Jeunes avec notamment, pour le TIEA, un Trophée Erasmus+ de l'enseignement agricole.

Les phases finales de l'édition 2025 se dérouleront comme suit :

- Concours de jugement d'animaux par les jeunes (CJAJ), du dimanche 23 février au vendredi 28 février 2025 :
  - Trophées du meilleur pointeur par espèce (ovine, caprine et équine), du mercredi 26 au vendredi 28 février 2025.
  - Trophées du meilleur pointeur de race bovine, du samedi 22 février au dimanche 2 mars 2025.
  - Trophée du meilleur pointeur européen (espèce bovine), le mercredi 26 février 2025.
- Trophée international de l'enseignement agricole (TIEA), du mercredi 26 février au dimanche 2 mars 2025.

- Challenge Jeunes Meneurs / Equi-trait-jeunes (ETJ), le vendredi 28 février 2025.
- Challenge caprin inter-lycées (CCIL), le mercredi 26 février 2025.
- Trophée canin inter-lycées (TCIL), le mardi 25 février 2025.
- Concours européen des jeunes professionnels du vin (CJPV), le mercredi 26 février 2025.

La remise des prix de l'édition 2024-2025 du Concours Jeunes jurés des pratiques agro-écologiques (« Prairies & parcours ») aura lieu le vendredi 28 février 2025.

IV) LE CONCOURS GENERAL DES PRATIQUES AGRO-ECOLOGIQUES

La remise des prix des concours des pratiques agro-écologiques « Prairies et parcours » et « Agroforesterie » 2024-2025 se déroulera le vendredi 28 février 2025. Elle sera précédée par une matinée consacrée aux échanges d'expériences entre les territoires organisateurs, les éleveurs et agriculteurs, les classes lauréates du concours Jeunes jurés des pratiques agro-écologiques « Prairies et parcours » et les représentants des organisations membres du Comité d'orientation du concours des pratiques agro-écologiques (APCA, INRAe, INAO, MASA, MTE, OFB, FPNRF, AFAC Agroforesterie et Scopela).

ANNEXE 2

CALENDRIER DES FINALES DES CONCOURS DES VINS ET DES PRODUITS DE L'EDITION 2025 DU CGA

CONCOURS GENERAL AGRICOLE DES VINS

Samedi 22 février 2025	Dimanche 23 février 2025
Régions viticoles (CPS) : - Bordeaux - Beaujolais - Vallée du Rhône - Savoie - Centre et Pays de la Loire - Jura - Alsace	Régions viticoles (CPS) : - Bourgogne - Champagne - Lorraine - Provence - Corse - Sud-Ouest - Languedoc-Roussillon

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRODUITS

Jeudi 16 janvier 2025	Viandes Charcuteries chaudes
Samedi 22 février 2025	Volailles Mistelles (vins de liqueur et pommeaux) Produits issus de palmipèdes gras
Dimanche 23 février 2025	Produits oléicoles Charcuterie Huile de noix
Lundi 24 février 2025	Produits laitiers Eaux de vie (*dont Cognac, Armagnac et Whiskies*) Bières
Mardi 25 février 2025	Jus de fruits Cidres et poirés Epices Rhums et punchs Apéritifs Confitures Choucroute Produits apicoles Produits de l'aquaculture

ANNEXE 3

CALENDRIER DE PRESENCE DEMANDEE AUX AGENTS SELON LES MISSIONS QUI LEUR SONT CONFIEES

Les périodes indiquées sont les durées de présence maximales susceptibles d'être demandées.

Selon les missions confiées et la disponibilité des agents, la durée effectivement demandée par le Concours général agricole pourra être inférieure.

I – CONCOURS DES ANIMAUX

Assesseurs et Assesseurs adjoints : du jeudi 20 février au dimanche 2 mars 2025 inclus.

Techniciens vétérinaires (aptes au contrôle d'animaux vivants) concernés par les admissions de :

- 1ère partie de salon : jeudi 20 février et vendredi 21 février 2025,
- 2ème partie de salon (rotation) : mardi 25 février 2025.

II - CONCOURS DES VINS (par région viticole)

Du mercredi 19 février au mercredi 26 février 2025 inclus.

III - CONCOURS DES PRODUITS

- Concours des viandes et charcuteries chaudes, les mercredi 15 et jeudi 16 janvier 2025 inclus,
- Autres concours produits, du mercredi 19 au mercredi 26 février 2025 inclus.

IV – CONCOURS DEDIES AUX JEUNES

- Concours de jugement des animaux par les jeunes : du samedi 22 février au dimanche 2 mars 2025 inclus,
- Trophée international de l'enseignement agricole : du mercredi 26 février au dimanche 2 mars 2025 inclus,
- Challenge Jeunes Meneurs/Equi-trait-jeunes : le mercredi 26 février 2025,
- Challenge caprin inter-lycées : le mercredi 26 février 2025,
- Trophée canin inter-lycées : le mardi 25 février 2025,
- Concours européen des jeunes professionnels du vin : les mardi 25 et mercredi 26 février 2025 inclus.

Nota bene : L'organisation des cérémonies de remise des prix des concours des pratiques agro-écologiques (« Prairies et parcours » et « Agroforesterie ») ainsi que du concours des jeunes jurés des pratiques agro-écologiques (« Prairies et parcours ») ne nécessite pas de mise à disposition d'agents du MASA.

ANNEXE 4

LISTE DES INGENIEURS ET TECHNICIENS PROPOSES POUR REMPLIR LES FONCTIONS D'ASSESSEUR, ASSESSEUR ADJOINT ET TECHNICIEN VETERINAIRE ET DES ELEVES ET ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PROPOSES EN QUALITE DE STAGIAIRE

CONCOURS GENERAL AGRICOLE 2025

A retourner avant le 20 décembre 2024 par e-mail aux contacts suivants :

Contacts :

■ **CGA Animaux, CJAJ, TIEA, ETJ, CCIL, TCIL :** Kerstin HOLD, tel. 01 76 77 15 20, animaux@concours-general-agricole.fr

■ **CGA Produits :** Sylvaine CRANCE, tel. 01 76 77 11 51, produits@concours-general-agricole.fr

■ **CGA Vins et CJPV :** Rhislene LAURENT, tel. 01 76 77 11 77, vins@concours-general-agricole.fr

DRAAF/DAAF/DDT/ DDTM/DDPP/DDETSPP/ Établissement d'enseignement agricole	Nom et prénom	Adresse administrative + Téléphone + Tel. portable + e-mail	Adresse personnelle + Téléphone + Tel. portable + e-mail	Concours souhaités	Dates de mission correspondantes (cf. annexe 3)

A le Vu le Chef de Service